

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =
Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni
popolari

Band: 43 (1953)

Rubrik: Livres d'occasion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Malices villageoises

par *François-Xavier Brodard*, Estavayer-le-Lac

On sait que la malice populaire s'est attaquée en Suisse alémanique au canton de Thurgovie, accusant ses gens d'être peu délicats sur le chapitre, du bien d'autrui. Ce sont là taquineries purement gratuites, dont les Thurgoviens sont les tout premiers à rire de bon cœur.

Dans la Gruyère, c'est le village de Cerniat qui est ainsi l'objet des taquineries de ses voisins. Voici quelques échantillons de cette causticité si fréquente, on le sait, en pays de Gruyère. Fort braves gens, les Cerniatins sont les premiers à raconter ces histoires ... et à en rire.

On dit que lorsqu'un enfant naît, on le jette contre la paroi. S'il arrive à s'y agripper, prouvant qu'il a les doigts assez crochus, on le laisse vivre, sinon, on l'abandonne à son sort ...

Quand on fait la procession des voleurs, il ne reste personne pour sonner les cloches, car tout le monde participe à la procession comme membre de la confrérie!

Seul le curé est un brave homme (c'est à dire n'est pas un voleur), car il n'a dérobé qu'une brebis! Parum pro nihilo reputatur ...

On dit aussi que lorsqu'ils partent en expédition pour voler du bois, ils disent: *An no to, chin no ti?* avons-nous tout, sommes-nous tous?

Livres d'occasion

L'Institut suisse de Folklore organise en ce moment une vente d'ouvrages provenant, pour la plupart, de la succession du regretté Dr Paul Geiger, ancien rédacteur en chef de notre Bulletin. Il s'agit d'ouvrages de folklore, philosophie, histoire, histoire de la littérature, à des prix très avantageux.

Les personnes qui s'intéresseraient à cette vente peuvent demander le catalogue des ouvrages à l'adresse suivante:

Institut suisse de Folklore
19 Augustinergasse
Bâle

E. Baumann, président